



DECISION n° DG-S/DSI 2024-05

Valérie Metrich-Hecquet, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12 et D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu l'instruction n° 23-G-157 du 21 décembre 2023 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment l'organisation et les principales missions de la direction des systèmes d'information (DSI).

Décide :

A compter du 1er janvier 2024, dans la limite de 300.000 euros HT, délégation est donnée à Monsieur **Eric GILLOTIN**, chef du département solutions métiers et géospatiales (DSMG), à l'effet de signer,

I) en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice des systèmes d'information :

- a) Toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses quel qu'en soit le montant relevant du périmètre d'intervention du DSMG.
- b) Les actes de constatation de service fait sur les pièces de dépenses relevant du périmètre d'intervention du DSMG.

II) en cas d'absence ou d'empêchement du chef du département études et solutions transverses (DEST) :

- c) Toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses quel qu'en soit le montant relevant du périmètre d'intervention du DEST.
- d) Les actes de constatation de service fait sur les pièces de dépenses relevant du périmètre d'intervention du DEST.

III) en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice des systèmes d'information et pour le fonctionnement de la direction :

- a) Toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses quel qu'en soit le montant.
- b) Les actes de constatation de service fait sur les pièces de dépenses.

La décision n° DG-S/DSI 2023-01 du 7 février 2023 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public via son site internet (www.onf.fr).

Valérie Metrich-Hecquet



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS

Site internet : www.onf.fr

10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org